

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24882**

### Intitulé

Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION                                      | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC),<br>Collège employeur | Secrétaire général, Président                    |

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

333p Organisation et administration de services et de centres de formation

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation exerce les activités principales suivantes, quel que soit son terrain privilégié d'exercice (pédagogique, financier, technique, communication, animation de réseau) :

D'une part dans le cadre d'une mission d'expertise au sein d'un secteur d'activité dont il a la responsabilité entière par délégation du dirigeant:

Coordination du secteur d'activité et mise en œuvre d'un plan d'action

Pilotage de projets

D'autre part dans le cadre d'une mission d'appui à la direction générale :

Conseil et assistance au dirigeant sur les questions générales de gestion interne et de représentation externe de l'organisation

Participation à l'élaboration et à la conduite de choix stratégiques de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens

L'établissement s'entend comme tout type de structure ayant une vocation éducative et ayant en charge des activités d'éducation, d'enseignement et/ou de formation.

Le titulaire de la certification atteste de capacités dans cinq domaines de compétences :

**Domaine 1- Contribution éthique et responsable au développement et à la transmission des valeurs de l'organisation**

Transmettre les valeurs de l'organisation

Contribuer au développement du projet et des valeurs de l'organisation

Agir de façon éthique et responsable

Dans le cadre de sa mission d'expertise :

**Domaine 2- Coordination d'un secteur d'activités**

Coordonner le secteur d'activités et mettre en œuvre un plan d'actions

Gérer les ressources humaines : mobiliser une équipe, accompagner les personnes

Assurer la gestion administrative et financière

**Domaine 3- Pilotage de projets**

Définir et valider le projet

Piloter la mise en œuvre du projet : déterminer les objectifs et le plan d'action, élaborer et respecter le calendrier, définir les modalités de suivi, rendre compte des avancées

Constituer et manager une équipe projet

Evaluer le projet et capitaliser les acquis

Dans le cadre de sa mission d'appui au dirigeant :

**Domaine 4- Contribution aux décisions et actions stratégiques**

Contribuer aux stratégies de l'organisation

Participer au conseil de direction en vue de contribuer à la vie et au pilotage de l'organisation

**Domaine 5- Conseil et assistance au dirigeant sur les questions de gestion interne et de représentation externe de l'organisation**

Conseiller le dirigeant dans son domaine d'expertise

Animer et promouvoir le projet de l'organisation au sein de la structure

Collaborer au développement des partenariats

Représenter l'organisation par délégation du dirigeant dans l'environnement territorial et professionnel

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement privé sous contrat dont l'enseignement agricole, technique et général

Enseignement privé hors contrat

Enseignement écoles supérieures ingénieurs

Enseignement privé à distance

Formation et insertion

Direction adjointe dans des structures éducatives, scolaires ou de formation de type :

Etablissement scolaire, école, collège, lycée, de l'enseignement agricole, technologique, professionnel, général.

Centre de formation d'organismes consulaires (Chambre de métiers, CCI, Chambre d'agriculture)  
 Institut supérieur ou Ecole supérieure d'enseignement ou de formation  
 IME (Institut Médico-Educatif), ITEP (Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique), Centres de réadaptation professionnelle, ESAT  
 (Etablissement et Services d'Aide par le Travail)  
 Fédération de services d'animation et de formation dans des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation  
 et plus généralement dans tout organisme proposant des activités d'enseignement.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

K2102 : Coordination pédagogique

M1503 : Management des ressources humaines

M1205 : Direction administrative et financière

**Réglementation d'activités :**

La création de la certification est prise en compte dans les négociations actuelles visant à remplacer la convention collective du 14 juin 2004 IDCC N° 2408.

Dans le cadre de ces négociations, il est envisagé de situer la certification au strate IV, plus haut niveau de la convention, correspondant à la fonction stratégique.

La certification sera intégrée dans le statut des chargés de mission dans lequel elle remplacera les dispositions actuelles relatives à la formation initiale des chargés de mission.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

UC 1 - Contribution éthique et responsable au développement et à la transmission des valeurs de l'organisation

Mission d'expertise :

UC2 - Coordination d'un secteur d'activités

UC3 - Pilotage de projets

Mission d'appui au dirigeant :

UC4 - Contribution aux décisions et actions stratégiques

UC5 - Conseil et assistance au dirigeant sur les questions générales de gestion interne et de représentation externe de l'organisation

**Validité des composants acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS  |
|--|--------|--|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      |  |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      |  |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | La décision d'attribution de la certification est prise par une représentation de la commission de certification réunissant au moins cinq membres et comprenant obligatoirement les présidents des jurys des stagiaires concernés. |
| En contrat de professionnalisation                               | X      |  |
| Par candidature individuelle                                     | X      | La décision d'attribution de la certification est prise par une représentation de la commission de certification réunissant au moins cinq membres et comprenant obligatoirement les présidents des jurys des stagiaires concernés. |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2015                      | X      | La décision d'attribution de la certification est prise par une représentation de la commission de certification réunissant au moins cinq membres et comprenant obligatoirement les présidents des jurys des stagiaires concernés. |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX |
|------------------------------------|-------------------------------------|
|                                    |                                     |

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Coordinateur opérationnel dans des établissements éducatifs scolaires et/ou de formation" avec effet au 02 janvier 2009, jusqu'au 3 décembre 2020.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Environ 70 candidats par an

**Autres sources d'information :**

Direction de la Formation des Cadres  
Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique  
277 rue Saint Jacques - 75005 Paris  
n-tretiakow@enseignement-catholique.fr

**Lieu(x) de certification :**

Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC) : Île-de-France - Paris ( 75) []  
Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique  
277 rue Saint Jacques - 75005 Paris

Collège Employeur

277, rue Saint Jacques, 75005 Paris cedex 05

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

L'Ecole des Cadres Missionnés (ECM), 2 rue Chaintron, 92120 MONTROUGE  
les organismes retenus après appel d'offres

**Historique de la certification :**